



Discrimination syndicale dans la petite enfance

APRÈS LA CONDAMNATION DE PEOPLE & BABY DEMANDONS DES COMPTES AU DONNEUR D'ORDRES LA VILLE DE PARIS !

Contacts : sante-social.rp@cnt-f.org - 06 95 45 67 62

Dans sa politique de désengagement des services publics municipaux, la Ville de Paris a fait depuis plusieurs années le choix de se passer de structures locales d'accueil dans la petite enfance (crèches et haltes-garderies) au profit de partenariats avec des grandes entreprises : People & Baby, créé en 2004, a ainsi pu mettre la main sur le marché florissant de la petite enfance.

C'est dans ce contexte qu'en février 2005 la Ville de Paris a confié l'exploitation de la halte-garderie Giono (Paris XIII) à People & Baby. Dès lors, le constat est amer : **absence de CHSCT** (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), **pater-nalisme, intimidation des salariées, non-respect du droit du travail.**

Les salariées de la halte-garderie Giono, XIIIe arrondissement de Paris, ont rapidement décidé de se constituer en section syndicale CNT pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de travail et d'accueil des tout-petits et dénoncer la privatisation de la petite enfance. **Le 2 mars 2010, au lendemain d'une journée de grève, les salariées de cette crèche ont été mises à pied, elles seront ensuite licenciées** à l'exception de la représentante syndicale, dont le licenciement

sera refusé par le Ministère et l'inspection du Travail : lors de la visite du siège de l'entreprise, l'inspecteur du travail a pu avoir accès aux ordinateurs de People & Baby : il y trouvera plusieurs mails mettant en cause la Ville de Paris dans la procédure de licenciement des salariées.

En parallèle des actions syndicales (pétitions, occupation de la halte-garderie, occupation des sièges sociaux parisiens et lyonnais ou de la halte-garderie Giono, manifestations, ...) débute **une lutte juridique acharnée aux prud'hommes qui débouchera sur la condamnation, en novembre 2017, de People & Baby pour discrimination syndicale.**

REFUSONS LA PRIVATISATION DE LA PETITE-ENFANCE ET DE TOUS LES AUTRES SERVICES PUBLICS !

Au-delà des responsabilités évidentes de People & Baby dans ces discriminations, nous dénonçons les responsabilités de la Ville de Paris à plusieurs niveaux :

- en ouvrant le «marché» aux entreprises privées, **c'est la privatisation du service public de la petite-enfance que la Ville de Paris met en œuvre**, avec ses conséquences désastreuses sur les conditions de travail des salariées et sur les conditions d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles

- en ayant expressément demandé à People & Baby de «poursuivre son travail de remise en ordre» de la halte-garderie et en considérant que la diffusion de tracts syndicaux était «inacceptable et de nature à mettre en cause le bon fonctionnement» de la structure, **la Ville de Paris a exercé une atteinte inadmissible aux principes de liberté syndicale et du respect du droit de grève**

Dans les collectivités territoriales, dans les mairies, ou dans les boîtes privées, **organisons-nous à la base pour nous opposer aux pressions de la hiérarchie** qui voudrait toujours s'asseoir sur nos droits et sur nos conditions de travail ! **Organisons-nous à la base pour mettre en œuvre un accueil de la petite enfance émancipateur**, répondant aux besoins des tout-petits et non à des impératifs comptables !

SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX !

JEUDI 20.12.2018 - 13H30
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS
7 RUE DE JOUY 75004 PARIS METRO ST PAUL